

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, JOSÉE GAUTHIER, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le ONZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉSOLUTION

Ayant pour effet d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 363-2019-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2020**, lesquelles se tiendront le **2^e lundi de chaque mois et débiteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Lundi, le 13 janvier	Lundi, le 13 juillet
Lundi, le 10 février	Lundi, le 10 août
Lundi, le 9 mars	Lundi, le 14 septembre
Mardi, le 14 avril	Mardi, le 13 octobre
Lundi, le 11 mai	Lundi, le 9 novembre
Lundi, le 8 juin	Lundi, le 14 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14^e jour de novembre DEUX MILLE DIX-NEUF.



JOSÉE GAUTHIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE